RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE BOURGOGNE (BIVB)

Le BIVB a demandé une extension de l'avenant « Cotisations » portant sur des cotisations financières.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en guestion.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : <u>consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr</u> en indiquant en objet du message *«BIVB 2014/2015»*
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Service de la production agricole, Sous-Direction des produits et des marchés, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Organisation interprofessionnelle :	DIVD
Période	2014/2015
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations nterprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
TOTAL BUDGET BIVB	9 869 000
a) CONNAISSANCE DE LA PRODUCTION ET DES MARCHES	824 253
VEILLE MARCHE AMONT	180 300
VEILLE MARCHE NATIONAL	223 722
VEILLE MARCHE INTERNATIONAL	212 872
AUTRES ETUDES SPECIFIQUES ET PROSPECTIVES	207 359
b) REGLES DE PRODUCTION PLUS STRICTES QUE LES DISPOSITIONS EDICTEES PAR LES REGLEMENTATIONS DE L'UNION OU LES REGLEMENTATIONS	n fant
NATIONALES	néant
c) ELABORATION DE CONTRATS TYPES COMPATIBLES AVEC LA REGLEMENTATION DE L'UNION	néant
d) COMMERCIALISATION	néant
e) PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	144 319
DEVELOPPEMENT DURABLE : ACTIONS COLLECTIVES	144 319
f) ACTIONS DE PROMOTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA	
PRODUCTION	6 730 611
ACTIONS France	1 090 335
ACTIONS BOURGOGNE ET TOURISME VITICOLE	345 378
CTIONS EXPORT	1 230 920
ELATIONS PRESSE, MULTI MEDIA, OUTILS PROMOTIONNELS	655 923
OMMUNICATION FILIERE	38 400
OMMUNICATION SPECIFIQUE OBBYING ET DEFENSE D'INTERET	2 702 744 608 762
ERVICE ACCOMPAGNEMENT CAVB	58 149
g) MESURES DE PROTECTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DES APPELLATIONS D'ORIGINE, LABELS DE QUALITE ET	
INDICIATIONS GEOGRAPHIQUES	24 303
DEFENSE ET PROTECTION DE L'APPELLATION	24 303
h) RECHERCHE VISANT A VALORISER LES PRODUITS NOTAMMENT PAR DE NOUVELLES UTILISATIONS NE METTANT PAS EN DANGER LA SANTE PUBLIQUE	néant
i) ETUDES VISANT A AMELIORER LA QUALITE DES PRODUITS	1 697 491
DEVELOPPEMENT VITICULTURE DURABLE	531 430
AMELIORATION DE LA QUALITE DES VINS	785 407
TRANSFERT DE L'INFORMATION TECHNIQUE	380 654
i) RECHERCHE DE METHODES CULTURALES PERMETTANT LA LIMITATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET ASSURANT LA PRESERVATION DES SOLS ET LA PRESERVATION OU	
L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	144 319
k) DEFINITION DE QUALITES MINIMALES ET DEFINITION DE NORMES	
MINIMALES EN MATIERE DE CONDITIONNEMENT ET D'EMBALLAGE	0

I) CONTRÔLE DE QUALITE DES PRODUITS (SAQ)	303 704
m) SANTE VEGETALE OU DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS	0
n) GESTION DES SOUS-PRODUITS	o

II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

La cotisation interprofessionnelle est perçue sur tous les volumes, enregistrés en sorties de propriété tous millésimes confondus.

Pour les sorties, auprès des négociants bourguignons, le paiement de la cotisation est supporté pour moitié par le vendeur et pour moitié par l'acheteur.

Pour toutes les autres sorties, le paiement de la cotisation est supporté en totalité par le vendeur.

5 GROUPES D'AOC	€uro HT	
	Bouteille	HL
A.O.C. REGIONALES – GROUPE 1 :		
Bourgogne Grand Ordinaire – Bourgogne Passe Tout Grains – Bourgogne Mousseux – Crémant de Bourgogne - Mâcon + supérieur + nom de commune rouge – Coteaux Bourguignons – Saint-Bris	0.0287	3,82
A.O.C. REGIONALES - GROUPE 2: Bourgogne - Bourgogne Aligoté - Bourgogne Côter d'Auxerre - Bourgogne Côte Chalonnaise - Bourgogne Côter du Couchois - Bourgogne Côter Saint Jacques - Bourgogne Coulanges la Vineuse - Bourgogne Epineuil Bourgogne Hautes Côtes de Beaune - Bourgogne Hautes Côtes de Nuits - Bourgogne Tonnerre - Bourgogne Vézelay - Mâcon + supérieur + Villages + nom de commune blanc	0.0387	5.16
A.O.C. COMMUNALES (dont 1ers crus) - GROUPE 1: Aloxe-Corton rouge - Auxey Duresses - Beaune rouge - Blagny - Bouzeron - Chablis - Chassagne Montrachet rouge - Chorey les Beaune- Côte de Beaune - Côte de Beaune Villages - Côte de Nuits Villages - Fixin - Givry - Irancy - Ladoix - Maranges - Marsannay - Meursault rouge - Mercurey - Montagny - Monthelie - Petit-Chablis - Pernand Vergelesses - Pouilly Fuissé - Pouilly Loché - Pouilly Vinzelles - Puligny Montrachet rouge - Rully - Saint Aubin - Saint Romain - Saint Véran - Santenay - Savigny les Beaune - Viré Clessé.	0.0671	8.94
A.O.C. COMMUNALES (dont 1ers crus) - GROUPE 2: Aloxe-Corton blanc - Beaune blanc - Chambolle Musigny — Chassagne Montrachet blanc — Gevrey Chambertin - Meursault blanc — Morey Saint Denis — Nuits Saint Georges - Pommard — Puligny Montrachet blanc — Volnay - Vougeot — Vosne Romanée.	0.0824	10.98
A.O.C. GRANDS CRUS: Batard Montrachet – Bienvenue Batard Montrachet - Bonnes Mares - Chablis Grand Cru (Les Clos, Vaudésir, Valmur, Bougros, Preuses, Blanchot, Grenouilles, La Moutonne) Chapelle Chambertin - Chambertin - Chambertin Clos de Bèze – Charmes Chambertin – Chevalier Montrachet - Clos de La Roche - Clos de Tart - Clos des Lambrays – Clos Saint Denis - Clos de Vougeot - Corton - Corton Charlemagne - Criot Batard Montrachet – Echezeaux - Grand Echezeaux – Griottes Chambertin - La Grande Rue - La Tâche – Latricières Chambertin – Mazis Chambertin – Mazoyères Chambertin – Montrachet – Musigny – Richebourg – Romanée – Romanée Conti - Romanée St Vivant – Ruchottes Chambertin.	0.1284	17.12
Observations: Si la couleur n'est pas spécifiée,il faut lire "toutes couleurs possibles confondues" si la couleur indiquée est rouge,il faut lire "rosé compris".		